

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI LE 18 OCTOBRE 2019

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le mercredi le 18 octobre 2019 à 17h étaient présents: Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux et Michel Laberge, sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absents : Chantale Gagnon, Madame Diane Giguère et Félix Laberge

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-10-9836

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Achat d'un camion pour les travaux publics

Le point est remis à une séance ultérieure.

3. Acceptation d'un compte à payer

19-10-9837

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement du compte à payer totalisant 400 224.65 \$ (paiement retenue Allen) et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Offre d'achat pour la Caisse Desjardins

19-10-9838

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil effectue une offre d'achat à Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré, pour l'immeuble sise au 32 rue Casgrain, L'Ange-Gardien, pour un prix total de 460 000\$ + taxes à payer sur 10 années sans frais et intérêts, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Période de questions

6. Levée de la séance

19-10-9839

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la présente séance soit levée, il est 17h15, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Thibert Lescot, Adjoint à la direction générale